Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 68 (1917)

Heft: 3-4

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

COMMUNICATIONS.

Assemblée générale de la Société vaudoise des Forestiers, à Lausanne le 3 février 1917.

M. Petitmermet ouvre la séance en donnant lecture de son rapport présidentiel, duquel nous extrayons les faits suivants. Notre Société compte aujourd'hui 353 membres. La mobilisation fréquente de nombreux instituteurs paralyse les travaux des pépinières scolaires, lesquelles ont obtenu cependant pour 250 francs de récompenses.

Le comité a fait éditer et distribuer gratuitement aux sociétaires, aux pépinières scolaires du canton, ainsi qu'à chaque Municipalité vaudoise, une série de six cartes postales représentant des vues forestières typiques.

Les comptes de 1916 bouclent par un boni de fr. 131.97. L'avoir atteignait fr. 10,047.47 au 31 décembre 1916. Le budget de 1917 comporte fr. 1200 aux recettes et autant aux dépenses.

Pleins pouvoirs sont accordés au comité pour la publication future de l'agenda forestier. Un nouveau versement de fr. 20 est alloué à la Ligue suisse pour la Protection de la nature.

On décide de ne pas entrer en matière sur une proposition Rochaz, émise en 1914, relative à l'institution d'un concours pour bonne tenue de forêts communales.

L'assemblée décide de revenir à la course traditionnelle de deux jours, prévue cet été dans le III^e arrondissement forestier vaudois. La date en sera fixée ultérieurement.

Les membres du comité sortant de charge sont tous réélus, sauf M. Grivaz qui se retire et auquel succède M. J. Bornand, Inspecteur forestier communal à Sainte-Croix.

Après l'admission de 15 nouveaux membres, M. Barbey ouvre la discussion sur le sujet qu'il a traité l'an dernier, savoir : "Gestion intensive et forêts communales".

L'orateur rappelle ses conclusions dans un exposé complètement nouveau. Bien que la vente par soumission ait depuis réalisé de sérieux progrès, il constate que le 65 % des coupes communales se vend encore sur pied, preuve d'une gestion défectueuse à son avis. Les Inspecteurs communaux constitueront un premier pas vers la création des arrondissements de gestion, but auquel il faut tendre.

M. Muret, chef du service cantonal des forêts, rapporte qu'en 1915 la valeur de nos exportations a dépassé de 9 millions celle des importations. Cette situation nécessite une gestion sylvicole plus intense que ne le permet l'étendue des arrondissements forestiers actuels. Dans ce but, il aimerait voir notre Société prendre l'initiative d'une révision de la loi forestière dans le sens d'une augmentation du nombre des arrondissements.

M. Comte ne tient pas à ce que les municipalités se désintéressent de la gestion des forêts. Il craint qu'en groupant des communes sous une direction technique, on ne réintroduise le rouage des sous-inspecteurs supprimé depuis tantôt vingt ans. Mieux vaudrait, dit-il, renforcer le corps des gardes et créer des hommes pratiques, en qui les communes pourraient avoir toute confiance.

MM. Petitmermet et de Luze préconisent l'intervention des pouvoirs publics en vue d'amener la solution qu'a faite sienne M. Muret.

Suivant M. Biolley, une gestion directe ne doit point exclure la collaboration des municipalités. Il cite à l'appui de la gestion intensive quelques chiffres, extraits d'un cinquième inventaire des forêts de Boveresse, dont la production a quintuplé en trente-cinq ans.

M. Badoux clôture cette discussion en faisant adopter à l'unanimité la motion suivante: "La Société vaudoise des forestiers, après avoir entendu le rapport qui lui a été présenté sur la gérance intensive des forêts communales et la discussion qui a suivi, se rallie aux conclusions de ce rapport tendant à intensifier la gestion de nos forêts publiques. Elle émet le vœu que les autorités compétentes veuillent bien, sans retard, vouer toute leur sollicitude à cette question et y donner une solution conforme aux exigences actuelles qui réclament impérieusement une gestion plus intensive que ce n'est le cas aujourd'hui."

M. Diserens, chef du service cantonal des améliorations foncières, fait ensuite une conférence intitulée "Forêts et pâturages". Comparant les données cadastrales anciennes avec celles des plans rénovés, le conférencier nous montre la forêt partout envahissante. La limite boisée supérieure s'est, par endroits, relevée de 100 mètres, même au-delà. Tandis qu'en 110 ans, soit de 1807 à 1916, le bétail bovin du canton augmente de 73,900 têtes, nous voyons au contraire, en 45 ans seulement, l'aire pâturée diminuer de 31 %. Aussi peut-on entrevoir la disparition totale des alpages jurassiens dans l'espace d'un siècle. Ce phénomène nous explique la création récente de pâturages en plaine, insuffisants cependant, puisque l'an dernier le 40 % seulement du jeune bétail put alper. L'aménagement permettra d'obvier à cet inconvénient. Il localisera forêt et herbage et leur attribuera des limites correspondant aux facultés de production. Les parcelles fertiles seraient réservées au pacage; on organiserait également une rotation du parcours. La charge devrait partir du nombre de "jours de vache" par hectare et non du chiffre de têtes que peut abriter le chalet. L'alternance s'impose avec les pâquiers de plaine; cela permettra d'alper environ la moitié de notre jeune bétail.

Malgré l'intérêt qu'éveille cette étude, l'heure avancée écarte toute possibilité de discussion. Cet exposé sera d'ailleurs publié et le sujet discuté à une prochaine réunion.

L'assemblée se rend alors à l'Hôtel de France où l'attend le repas en commun traditionnel.

E. Grin.

Note de la rédaction. Aucune discussion du travail présenté par M. Diserens n'ayant pu avoir lieu, faute de temps, nous nous abstenons pour l'instant de tout commentaire. Mais plusieurs points de cette étude seront certainement

relevés par les forestiers. Nous devons, en tout état de cause, faire des réserves quant à l'interprétation qu'a donnée le conférencier des indications cadastrales sur l'étendue des boisés. Nous ne pouvons, à cet égard, partager toutes les idées émises par M. Diserens.

H. B.

Un beau chêne près de Regensdorf.

(Voir l'illustration en tête du cahier.)

Ce bel arbre croît dans la petite forêt domaniale zurichoise du "Böschholz", au bord de l'idyllique lac du Katzensee. C'est un taillis sou futaie dont le chêne constitue le 63 % des baliveaux; cette essence y atteint de belles dimensions; les fûts frappent par leur rectitude et leur propreté.

Les dimensions du chêne dont nous reproduisons une photographie sont les suivantes:

Hauteur totale, 30 m; longueur du fût sans branches, 10 m; diamètre à 1.3 m, 134 cm; à 5 m, 121 cm. Le volume du fût de 10 m comporte 11.50 m³, l'écorce comprise (9.85 m³ sans écorce). En utilisant la tarière de Pressler, on a calculé que le pourcent d'accroissement a été de $0.54\,^{\rm o}/_{\rm o}$ pendant les 10 dernières années. Diamètres de la cime, 24/23 mètres.

Le volume total de l'arbre a été estimé à 20.75 m³ et l'âge de 250 à 300 ans. Il n'est pas exagéré d'en admettre la valeur à 2000 fr. au moins.

Cet arbre, qui a le port typique du chêne pédonculé, est exempt de toute tare. Sa cime ample et bien arrondie respire encore la vigueur. Tout donne à croire que ce magnifique spécimen fera longtemps encore la joie des admirateurs des beautés naturelles de notre pays. Tout au moins, aucune considération financière ne viendra-t-elle mettre son existence en péril. (D'après la "Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen", no 3.)

DIVERS.

Un beau rendement du peuplier.

En avril 1875, la commune d'Ollon fit planter dans un taillis de vernes, dit Aux Isles (altitude 394 m), en terrain sablonneux provenant des alluvions du Rhône, 5 peupliers de Virginie. Ceux-ci ont été abattus et façonnés les premiers jours de décembre 1916, âgés ainsi de 41 ans. Ils ont produit en mise publique la belle somme de fr. 1135.30.

Soit: 21.40 m³ de billes pour allumettes fr. 1020.50, à fr. 47.71 le m³ 12 stères de branches , 96.20 1 lot d. débris p. fascines (env. 100 fag.) , 18.60